

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPÈCES  
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACÉES D'EXTINCTION



Dix-neuvième session de la Conférence des Parties  
Panama (Panama), 14 – 25 novembre 2022

EXAMEN DES PROPOSITIONS D'AMENDEMENT DES ANNEXES I ET II

A. Proposition

Les auteurs proposent d'inscrire *Cyrtodactylus jeyporensis* à l'Annexe II de la CITES car l'espèce remplit les critères énoncés au paragraphe 2 a) de l'Article II de la Convention et les critères A de l'annexe 2a de la résolution Conf. 9.24 (Rev. CoP17). En effet, sur la base des données disponibles sur le commerce et des informations sur l'état et les tendances de la population sauvage, il est possible de déduire qu'une réglementation du commerce de l'espèce est nécessaire afin d'éviter que celle-ci ne remplisse, dans un avenir proche, les conditions voulues pour qu'elle soit inscrite à l'Annexe I.

B. Auteur de la proposition

Inde\*

C. Justificatif

1. Taxonomie

1.1 Classe : Reptilia

1.2 Ordre : Squamata

1.3 Famille : Gekkonidae

1.4 Genre, espèce ou sous-espèce, et auteur et année : *Cyrtodactylus jeyporensis* (Beddome, 1878)

1.5 Synonymes scientifiques : *Gymnodactylus jeyporensis* Beddome, 1878; *Geckoella jeyporensis* Kluge, 1993 ; *Geckoella jeyporensis* Agarwal & Karanth, 2015 ; *Cyrtodactylus (Geckoella) jeyporensis* Wood et al. 2012 (by implication).

1.6 Noms communs : français :  
anglais : Jeypore hill gecko  
espagnol :

1.7 Numéros de code : Non disponible

\* Les appellations géographiques employées dans ce document n'impliquent de la part du Secrétariat CITES (ou du Programme des Nations Unies pour l'environnement) aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires ou zones, ni quant à leurs frontières ou limites. La responsabilité du contenu du document incombe exclusivement à son auteur.

## 2. Vue d'ensemble

*C. jeyporensis* est endémique des Ghâts orientaux, en Inde, et n'a été observé que dans très peu de localités (quatre localités, y compris le lieu d'observation historique) dans le sud de l'Odisha et le nord de l'Andhra Pradesh. L'espèce est classée En danger sur la Liste rouge de l'UICN, selon les critères B1ab(iii)+2ab(iii), à savoir l'étendue de l'occurrence est estimée à moins de 5000 km<sup>2</sup>, on sait qu'elle existe dans cinq localités au maximum, que son habitat est gravement fragmenté et qu'il y a un déclin continu de la superficie, l'étendue et/ou la qualité de son habitat (Mohapatra, 2021). Cette espèce remplit les critères d'inscription à l'Annexe II de la CITES car elle remplit les critères biologiques de l'annexe II de la résolution Conf. 9.24 (Rev. CoP17), et plus précisément de l'annexe 2a :

A : Il est possible de déduire qu'une réglementation du commerce de l'espèce est nécessaire afin d'éviter que celle-ci ne remplisse, dans un avenir proche, les conditions voulues pour qu'elle soit inscrite à l'Annexe I.

*C. jeyporensis* est ou pourrait être touché par le commerce car il s'agit d'une espèce attrayante, pouvant devenir la cible d'un prélèvement à des fins commerciales (Mohapatra, 2021). L'espèce est belle et docile, ce qui la rend vulnérable au commerce des animaux de compagnie et il semble qu'il y ait une demande des éleveurs et conservateurs de reptiles en dehors de l'Inde. Des spécimens vivants de l'espèce sont commercialisés en dehors de l'Inde comme en témoignent les publicités publiées sur les réseaux sociaux (voir annexe I).

Compte tenu de l'aire de répartition restreinte de l'espèce, du déclin continu de sa population et des menaces permanentes qui pèsent sur elle, tout prélèvement pour le commerce international des animaux de compagnie aurait très vraisemblablement des répercussions négatives sur son état. L'espèce pourrait déjà mériter d'être inscrite à l'Annexe I de la CITES de sorte que l'inscription préalable à l'Annexe II permettrait : a) de réglementer le commerce international de l'espèce et d'imposer des sanctions pour toute violation, en vue de contrôler l'exportation illégale de l'espèce de l'Inde ; et b) de générer des données concernant le commerce international et la demande de l'espèce.

## 3. Caractéristiques de l'espèce

### 3.1 Répartition géographique

*Cyrtodactylus jeyporensis* est endémique des Ghâts orientaux, en Inde, et n'a été observé que dans très peu de localités (quatre localités, y compris le lieu d'observation historique) dans le sud de l'Odisha et le nord de l'Andhra Pradesh (Mohapatra, 2021).

### 3.2 Habitat

L'espèce vit sous des blocs rocheux, dans les hautes collines des Ghâts orientaux, entre 1100 et 1400 m d'altitude. Elle habite des forêts semi-sempervirentes, primaires mais aussi secondaires bien ombragées et des collines couvertes de plantations de café (Agarwal et al., 2012 ; Mohapatra, 2021).

### 3.3 Caractéristiques biologiques

Il n'y a guère d'informations sur les caractéristiques biologiques de l'espèce dans la nature à part quelques observations sur ses activités. *C. jeyporensis* est nocturne, sortant dans la soirée, après la tombée de la nuit, et se nourrit au sol. Occasionnellement, l'on peut observer des individus grimper le long des troncs d'arbres et s'abriter sous l'écorce détachée (Agarwal et al., 2012 ; Pratyush Mohapatra, V. Deepak, I. Agarwal et P. Raj : *pers. comm.*, 27 mai 2022). Comme d'autres espèces utilisant des biotopes semblables, ce gecko se nourrit probablement d'insectes tels que les termites, les scarabées, les larves, etc.

### 3.4 Caractéristiques morphologiques

*C. jeyporensis* est un gecko de taille moyenne, aux doigts recourbés (longueur museau-cloaque : 60 mm) ; la tête est large, le corps aplati et les membres sont de taille modérée. La tête est couverte de grands granules, plats, presque égaux ; le corps est couvert d'écailles plates de grande taille, uniformes et juxtaposées, presque carrées ou hexagonales ; la queue est cylindrique, effilée, légèrement gonflée, couverte de grandes écailles lisses, uniformes et imbriquées en dessous ; les écailles du ventre sont lisses, rondes et imbriquées. Chez l'adulte, le dos est brun orangé et porte

une série de grandes taches dorsales brun chocolat, presque noires. Les taches sont oblongues, disposées en quatre paires relativement symétriques, entre l'épaule et le sacrum, avec une large tache fusionnée sur le cou et une tache obscure semblable sur l'occiput. Les flancs portent une série additionnelle de 4 à 5 taches sombres, entre les insertions des pattes antérieures et postérieures. La face dorsale de la queue porte six taches obscures, les trois distales formant des bandes qui alternent avec la couleur de fond brun orangé. Entre les grandes taches obscures, il y a de petites marques sombres dispersées et l'on trouve des marques semblables sur la moitié proximale de la queue. Les membres sont un peu plus clairs que le tronc et portent une série de bandes brunes (pattes avant) ou de taches brunes (pattes arrière). La couronne est moins orangée que la partie dorsale du corps et porte des marques sombres, quasi symétriques. Les écailles labiales et le côté du cou sont blancs avec des marques sombres dispersées. Le ventre est blanc avec des marques sombres sous le menton et les mâchoires, à travers le cou et le long des flancs ; le reste du ventre est immaculé. Le dessous de la queue est jaune pâle, terne, et porte cinq bandes brunes étroites et incomplètes sur la partie proximale et cinq bandes obscures plus complètes sur la partie distale. L'iris est couleur cuivre.

### 3.5 Rôle de l'espèce dans son écosystème

On sait très peu de choses de la biologie de l'espèce et de son rôle dans l'écosystème.

## 4. État et tendances

### 4.1 Tendances de l'habitat

L'habitat de *C. jeyporensis* est en train d'être dégradé par les incendies de forêt, le pâturage et les activités minières. Dans les collines de Deomali et Potangi (localité type), la dégradation de l'habitat est due aux activités touristiques, au recul des forêts primaires, aux activités minières, aux carrières et aux incendies de forêt (Mohapatra, 2021).

### 4.2 Taille de la population

Il n'y a pas d'estimation quantitative de la taille de la population de cette espèce.

### 4.3 Structure de la population

On trouve l'espèce en compagnie de *Cyrtodactylus nebulosus*, *Sepsophis punctatus*, *Eutropis macularia*, *Lygosoma punctata* et *Uropeltis elliotii* (Agarwal et al., 2012 ; Mohapatra, 2021 et Mohapatra pers. comm., 27 mai 2022).

### 4.4 Tendances de la population

Selon les études, la population de l'espèce pourrait être en déclin rapide. Dans les vallées de Galikonda et Aaraku, en Andhra Pradesh, la population repérée par une équipe de chercheurs de l'IISc en 2012 (Ishan Agarwal, V. Deepak, A. Khandekar et P. Raj, 2012) a fait l'objet d'une nouvelle étude, le même mois, en octobre 2021, et l'équipe de scientifiques et de chercheurs universitaires du Zoological Survey of India (ZSI) n'a fait aucune observation. De même, Paderu Hill, où plusieurs individus de cette espèce ont été observés (6 individus) lors d'une étude menée par l'équipe de l'IISc, a fait l'objet d'une nouvelle étude par l'équipe du ZSI en octobre 2021 qui n'a trouvé qu'un seul individu.

### 4.5 Tendances géographiques

Depuis la découverte de l'espèce en 1878, par le Colonel R. H. Beddome (le spécimen type se trouve au Museum d'histoire naturelle de Londres : BMNH portant le numéro d'enregistrement 82.5.22.37) dans « un bois au sommet de Patinghe Hill (= Potangi Hill), à 1273 m d'altitude » ; Jeypore Hills, Koraput District, Odisha, Inde, cette espèce a été redécouverte 135 ans plus tard par Agarwal et al. (2012) dans trois localités (Deomali, près de la localité type et deux endroits près de la vallée d'Aaraku, en Andhra Pradesh). Plusieurs études herpétologiques dans la localité type n'ont eu aucun résultat, et l'on peut en déduire que l'espèce est probablement éteinte localement dans la localité type (voir Agarwal et al., 2012). En conséquence, cette espèce n'est actuellement connue que de quatre localités (Mohapatra, 2021), y compris le lieu d'observation historique de Potangi Hill (localité type).

## 5. Menaces

La perte et la dégradation de l'habitat, les incendies forestiers, les activités minières, le tourisme et le prélèvement sélectif pour le commerce illégal sont les principales menaces pour l'espèce (Broom 2017). Bien qu'il n'y ait aucun rapport officiel sur le commerce de spécimens vivants de l'espèce, sa disponibilité chez les éleveurs et dans le commerce des animaux de compagnie en dehors de l'Inde montre que cette espèce endémique a probablement été exportée illégalement du pays, depuis les Ghâts orientaux.

Cette espèce est belle et docile, ce qui la rend vulnérable au commerce des animaux de compagnie. Elle est en demande chez les éleveurs de reptiles en dehors de l'Inde et la population est menacée par la perte d'habitat et le prélèvement pour le commerce international des animaux de compagnie, une menace émergente grave pour l'espèce.

L'espèce étant naturellement rare, le prélèvement de spécimens à des fins commerciales, en particulier pour le commerce des animaux de compagnie, exerce une menace majeure pour sa survie.

## 6. Utilisation et commerce

### 6.1 Utilisation au plan national

Il n'y a pas d'utilisation connue de cette espèce au niveau national.

### 6.2 Commerce légal

En Inde, il faut une autorisation de l'Autorité nationale de la biodiversité, au titre des sections 3, 19 et 20 de la Loi sur la diversité biologique de 2002, pour prélever ou obtenir l'espèce pour la recherche, l'utilisation commerciale, les études biologiques ou l'utilisation biologique par des ressortissants étrangers, des entreprises étrangères, des associations étrangères ou des Indiens non-résidents ou pour le transfert de l'espèce à des personnes de ce type.

L'espèce semble être présente dans le commerce légal en dehors de l'Inde comme le prouvent les annonces publicitaires proposant l'espèce à la vente sur les réseaux sociaux (voir annexe I).

### 6.3 Parties et produits commercialisés

Il n'y a pas d'utilisation connue des parties et produits de cette espèce dans le commerce. Le prélèvement de l'espèce semble concerner principalement des spécimens vivants pour le commerce des animaux de compagnie.

### 6.4 Commerce illégal

En Inde, il faut une autorisation de l'Autorité nationale de la biodiversité, au titre des sections 3, 19 et 20 de la Loi sur la diversité biologique de 2002, pour prélever ou obtenir l'espèce pour la recherche, l'utilisation commerciale, les études biologiques ou l'utilisation biologique par des ressortissants étrangers, des entreprises étrangères, des associations étrangères ou des Indiens non-résidents ou pour le transfert de l'espèce à des personnes de ce type. Comme indiqué au paragraphe 6.2 ci-dessus, l'espèce semble être présente dans le commerce légal en dehors de l'Inde. Les exportations de l'espèce en dehors de l'Inde sont donc probablement illégales par nature.

### 6.5 Effets réels ou potentiels du commerce

Les effets réels et potentiels du commerce sur cette espèce n'ont pas été évalués. Toutefois, sur la base d'une étude préliminaire et des observations de l'enquête menée par Zoological Survey of India, tout commerce de l'espèce pourrait nuire gravement à la survie de l'espèce (Pratyush Mohapatra, *pers. comm.*, mai 2022). L'espèce est rare et son habitat est en déclin rapide de sorte que les effets potentiels du commerce sur l'espèce sont sérieux.

## 7. Instruments juridiques

### 7.1 Au plan national

En Inde, il faut une autorisation de l'Autorité nationale de la biodiversité, au titre des sections 3, 19 et 20 de la Loi sur la diversité biologique de 2002, pour prélever ou obtenir l'espèce pour la recherche, l'utilisation commerciale, les études biologiques ou l'utilisation biologique par des ressortissants étrangers, des entreprises étrangères, des associations étrangères ou des Indiens non-résidents ou pour le transfert de l'espèce à des personnes de ce type. Le prélèvement de l'espèce à des fins commerciales, d'études biologiques ou d'utilisation biologique par un citoyen indien (en dehors des communautés) nécessite une déclaration préalable du Conseil d'État sur la biodiversité compétent, au titre de la section 7 de la Loi sur la biodiversité de 2002.

Il est prévu d'inscrire l'espèce au *Schedule-I* de la Loi sur la protection de la vie sauvage, 1972, dans un proche avenir. Dans toute zone forestière inscrite à l'une des législations centrale ou d'État sur les forêts, l'espèce bénéficie de l'appellation « produit des forêts » et son prélèvement est réglementé par cette législation.

### 7.2 Au plan international

Actuellement, il n'y a pas d'instruments juridiques internationaux protégeant cette espèce.

## 8. Gestion de l'espèce

### 8.1 Mesures de gestion

Il n'y a pas de mesures de gestion en vigueur pour cette espèce.

### 8.2 Surveillance continue de la population

Selon les études, la population de l'espèce pourrait être en déclin rapide. Dans les vallées de Galikonda et Aaraku, en Andhra Pradesh, la population repérée par une équipe de chercheurs de l'IISc en 2012 (Ishan Agarwal, V. Deepak, A. Khandekar et P. Raj, *pers. comm.* 27 mai 2022) a fait l'objet d'une nouvelle étude, le même mois, en octobre 2021, et l'équipe de scientifiques et de chercheurs universitaires du Zoological Survey of India (ZSI) n'a fait aucune observation (Mohapatra (*in prep.*)). De même, Paderu Hill, où plusieurs individus de cette espèce ont été observés (6 individus) lors d'une étude menée par l'équipe de l'IISc, a fait l'objet d'une nouvelle étude par l'équipe du ZSI en octobre 2021 qui n'a trouvé qu'un seul individu.

### 8.3 Mesures de contrôle

#### 8.3.1 Au plan international

Il n'y a pas de mesures de contrôle internationales en vigueur pour cette espèce.

#### 8.3.2 Au plan national

En Inde, il faut une autorisation de l'Autorité nationale de la biodiversité, au titre des sections 3, 19 et 20 de la Loi sur la diversité biologique de 2002, pour prélever ou obtenir l'espèce pour la recherche, l'utilisation commerciale, les études biologiques ou l'utilisation biologique par des ressortissants étrangers, des entreprises étrangères, des associations étrangères ou des Indiens non-résidents ou pour le transfert de l'espèce à des personnes de ce type. Le prélèvement de l'espèce à des fins commerciales, d'études biologiques ou d'utilisation biologique par un citoyen indien (en dehors des communautés) nécessite une déclaration préalable du Conseil d'État sur la biodiversité compétent, au titre de la section 7 de la Loi sur la biodiversité de 2002.

### 8.4 Élevage en captivité et reproduction artificielle

Il n'y a pas d'informations disponibles sur l'élevage en captivité de cette espèce.

## 8.5 Conservation de l'habitat

L'aire de répartition de l'espèce n'entre pas dans une aire protégée au titre de la Loi sur la protection de la vie sauvage, 1972, de sorte qu'elle est plus vulnérable aux menaces telles que la perte de l'habitat et le braconnage pour le commerce des animaux de compagnie.

## 8.6 Mesures de sauvegarde

Non applicable.

## 9. Information sur les espèces semblables

L'espèce est morphologiquement différente de ses congénères car elle a des caractéristiques morphologiques diagnostiques telles que la couverture du corps par de grandes écailles plates, uniformes, juxtaposées, de forme presque carrée ou hexagonale. Cette espèce est distinctive et il est peu probable de la confondre avec une autre espèce.

## 10. Consultations

L'espèce est endémique de l'Inde et il n'y a pas d'autres États de l'aire de répartition.

## 11. Remarques supplémentaires

Aucune.

## 12. Références

Agarwal, I., Datta-Roy, A., Bauer, A.M. and Giri, V.B. 2012. Rediscovery of *Geckoella jeyporensis* (Squamata: Gekkonidae), with notes on morphology, coloration and habitat. *Hamadryad* 36(1): 17-24.

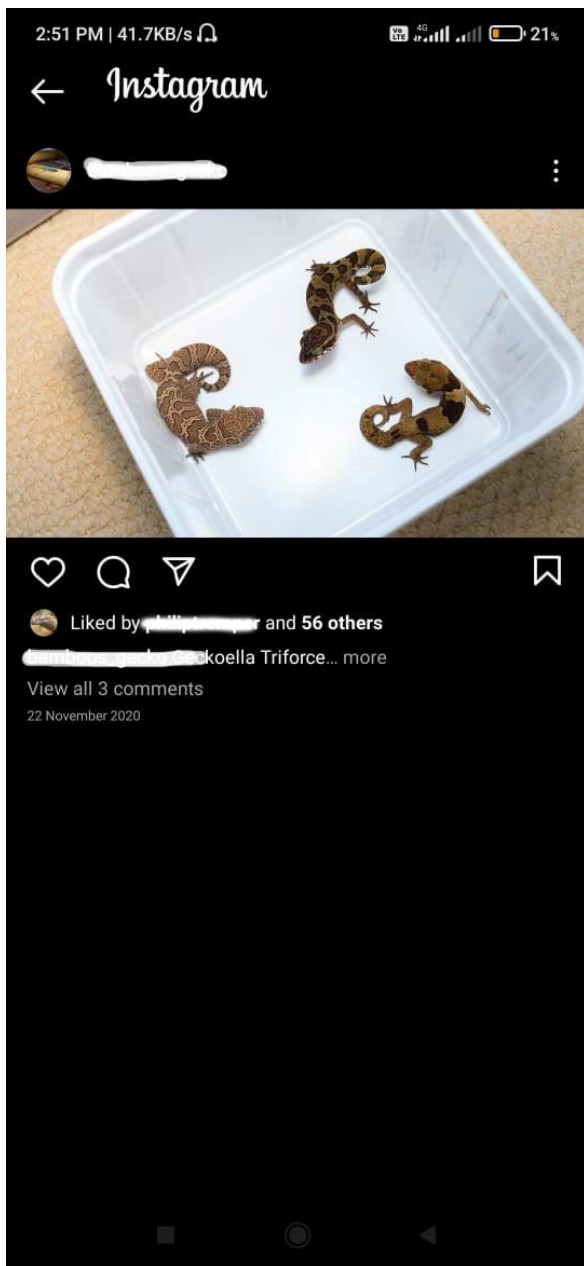
Broom, F. 2017. Resurrected Jeypore Ground Gecko Faces Second Death Sentence, Mongabay, available at <https://news.mongabay.com/2017/02/resurrected-jeypore-ground-gecko-faces-second-death-sentence/>

Mohapatra, P. 2021. *Cyrtodactylus jeyporensis*. The IUCN Red List of Threatened Species 2021: e.T194100A123311720. <https://dx.doi.org/10.2305/IUCN.UK.2021-2.RLTS.T194100A123311720.en>.

Mohapatra, P.P. (in prep.). Reptilia, in: Fauna of Eastern Ghats, India, Director, Zoological Survey of India (Ed.).

**Annexe I – Publicités sur les réseaux sociaux pour *Cyrtodactylus jeyporensis***

(Les noms de personnes ont été masqués)



URL : <https://www.instagram.com/p/CH5SP0IMMgD/?igshid=MDJmNzVkMjY=>

Identification le : 30.05.2022

Localité : Inconnue



URL : <https://www.instagram.com/p/CEhpb5AssP/?igshid=MDJmNzVkMjY=>

Identification le : 30.05.2022

Localité : Inconnue





KB  
30 August 2020 at 19:15 · 🌐

Geckoella jeyporensis really impressive species.



7 shares



[redacted]  
Lucu yah punya ginian Adji Zajie  
2 yrs Report



URL : <https://www.instagram.com/p/CU4-N2gBnnb/?igshid=MDJmNzVkMjY=>

Identification le : 30.05.2022

Localité : Inconnue



URL :

<https://m.facebook.com/121286554633567/photos/a.121419667953589/3884689564959895/?type=3&source=48>

Identification le : 30.05.2022

Localité : République tchèque

← Tweet



エキゾチックサプライ

@exotic\_supply

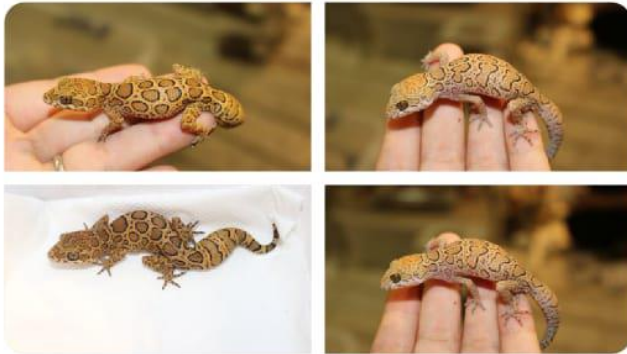
【eu便】

来ました激レアヤモリ !

Geckoella jeyporensis  
ジャイプルインディアンゲッコー

1ペアのみ !!

[Translate Tweet](#)



1:32 pm · 07 Apr 20 · [Twitter for iPhone](#)

74 Retweets 16 Quote Tweets 602 Likes



Tweet your reply



URL:

<https://mobile.twitter.com/supplymiki/status/1247434525098958849?lang=gl>

Identification le : 30.05.2022

Localité : Inconnue (en dehors de l'Inde)



KB C. M. S.  
30 August 2020 at 19:15 · 🌐

Geckoella jeyporensis really impressive species.



7 shares



Firdaus Maulana

Lucu yah punya ginian Adji Zajie

2 yrs Report



[redacted]

URL : <https://m.facebook.com/167310823892819/posts/geckoella-jeyporensis-really-impressive-species/658581988099031/>

Identification le : 30.05.2022

Localité : Inconnue



URL : [https://www.instagram.com/p/CJMPS6\\_Myeb/?igshid=MDJmNzVzMjY=](https://www.instagram.com/p/CJMPS6_Myeb/?igshid=MDJmNzVzMjY=)

Identification le : 30.05.2022

Localité : Canada